



Guide à l'intention des
patients et des familles

2023

Précautions à prendre après une sédation

Also available in English: WA85-0121
Care After Sedation



www.nshealth.ca

Précautions à prendre après une sédation

- La sédation est un traitement qui vous est donné pour réduire la douleur durant une intervention.
- Un membre du personnel du Service des urgences vous administre le médicament au moyen d'une aiguille insérée dans une veine (intraveineuse, IV).
- Le médicament vous permet d'être plus à l'aise et de vous détendre. Vous pourriez ressentir de la somnolence ou vous endormir durant l'intervention. Vous ressentirez ainsi moins de douleur ou aucune douleur. Vous pourriez également ne pas vous souvenir de certaines parties de l'intervention à cause du médicament administré.
- Il est important pour vous et la personne qui vous aide à la maison de comprendre ces instructions et de les suivre lorsque vous quitterez le Service des urgences.

Nom du médicament qui vous a été administré :

- Les effets du médicament ne devraient pas durer plus de 24 heures (1 journée).

Instructions

- Un·e adulte responsable devrait vous conduire à la maison et rester avec vous pendant 24 heures au cas où vous auriez besoin d'aide. Vous devriez vous reposer pendant ces 24 heures .
- **Ne rentrez pas à la maison** à pied ou en autobus. Vous pouvez prendre un taxi si un·e adulte responsable vous accompagne pour vous aider.
- Des médicaments à prendre à la maison pourraient vous être prescrits pendant que vous serez au Service des urgences. Parlez de votre ordonnance à votre pharmacien·ne.
- Vous pourriez avoir des nausées (« mal au cœur ») après la sédation. Si c'est le cas, buvez souvent de petites quantités de liquides clairs, comme les suivants :
 - › Soda au gingembre ou boisson gazeuse (sans bulles)
 - › Eau
 - › Thé **sans lait**
 - › Bouillon
 - › Gatorade^{MC}
 - › Jell-O^{MC}
- Quand votre estomac ira mieux, vous pourrez recommencer lentement à manger des aliments solides.
- **Ne conduisez pas de voiture, ne faites pas d'activités dangereuses ou ne signez pas de documents importants.** La sédation peut altérer (modifier) votre jugement.

Médicaments

Les cases cochées s'appliquent à vous.

Médicaments qui vous sont conseillés :

Continuez à prendre vos médicaments habituels :

Instructions pour le suivi

- Si vous avez besoin de soins de suivi, le personnel du Service des urgences vous indiquera où et quand.
- Vous devrez peut-être vous rendre dans un service de l'hôpital (comme le service de cardiologie ou le service d'orthopédie) ou chez votre prestataire de soins de santé primaires (médecin de famille, infirmier praticien ou infirmière praticienne). Cela dépendra du type d'intervention que vous avez subie.
- Les soins de suivi sont généralement dispensés dans les 7 jours (1 semaine) suivant l'intervention.

Rendez-vous immédiatement au Service des urgences le plus proche si vous avez un des symptômes suivants :

- › Essoufflement, douleurs thoraciques ou palpitations (sensation de palpitations ou de cœur qui bat très vite dans la poitrine)
- › Saignement qui ne s'arrête pas même après l'application d'un pansement
- › Douleur et enflure qui ne s'atténuent pas après avoir pris des médicaments contre la douleur et soulevé le membre blessé (si la douleur se situe dans le bras ou la jambe)
- › Fièvre (votre température dépasse 38,5 °C ou 101,3 °F)
- › Vomissements (vomir) qui ne s'arrêtent pas ou ne diminuent pas
- › Incapacité de garder les liquides ingérés
- › Somnolence ou sensation d'instabilité 24 heures après avoir quitté le Service des urgences

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez la présente publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à :
<https://library.nshealth.ca/Patients-Guides> (en anglais seulement).

Vous pouvez parler à un infirmier autorisé ou à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse à tout moment, en composant le 8-1-1 ou consulter le <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>.

Préparation : Service des urgences

Conception : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

FF85-1679 © Juin 2023 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en juin 2026, ou au besoin.